

ASSOCIATIONS

Les Amis de la Collégiale perdent une prérogative



L'association a bénéficié douze ans de suite de la maîtrise d'ouvrage.

L'événement principal de la dernière assemblée générale des Amis de la collégiale a été l'annonce de la suppression de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les services du patrimoine de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à savoir la possibilité de réaliser des travaux. Ainsi, seule la mairie reste titulaire de cette prérogative. Pourtant l'association a bénéficié de la maîtrise d'ouvrage déléguée pendant douze ans sans problème particulier. À ce jour, la DRAC n'aurait pas justifié sa décision.

L'association était toutefois passée en force pour faire restaurer les toiles de Saint-Mathieu et du Bon Pasteur avec l'accord de la municipalité. D'où une situation bloquée même si les travaux de restauration de la façade ont bien été lancés et iront à leur terme.

Durant l'année 2015, l'éclairage de la Collégiale a été refait intégralement, la protection des vitraux de la chapelle Saint-François, la

restauration du retable de la chapelle Saint-Mathieu, la restauration de deux lampes sanctuaires, et la fin des travaux de la chapelle Saint-Jérôme ont été réalisés. Cela représente environ 26 000 euros de travaux financés par des cotisations, dons et subventions. Pour 2016, les prévisions sont de réaliser la restauration de la chapelle Sainte-Geneviève et de poursuivre la protection des vitraux tout en assurant la restauration des grilles de la chapelle des fonts baptismaux pour un budget de 54 000 euros, ce sont les services de la Ville qui assureront la maîtrise d'ouvrage.

Concernant les aspects administratifs, les rapports d'activité et financiers ont été adoptés, le tiers sortant du conseil d'administration a été reconduit. Le travail de l'association commence à être reconnu comme en atteste le reportage diffusé sur France 3 le lundi 21 mars 2016.